

**GAUTIER** (*Émile-Jacques*, Mgr), Prêlat de la Maison de S. S. (Louvain, 21.1.1827—Malines, 29.4.1917).

Ordonné prêtre le 18 septembre 1853, l'abbé Gautier fut nommé, le 1<sup>er</sup> octobre suivant, aumônier des Sœurs de la Visitation, à Schaerbeek, et le resta jusqu'en 1869. Il fut ensuite (15 juin 1871) nommé visiteur diocésain des Communautés religieuses et le resta jusqu'en 1897. Il était docteur en théologie, chanoine honoraire du chapitre malinois depuis le 24 avril 1869, et prêlat de la Maison de Sa Sainteté.

Mgr Gautier avait joué un rôle particulièrement important dans les négociations par lesquelles le roi Léopold II s'efforça de réserver à des congrégations ou institutions belges les premières missions catholiques autorisées par Rome dans le Bassin du Congo. Le Roi choisit en effet ce prêtre que le cardinal Goossens considérait comme l'un des plus instruits et des plus distingués de son diocèse et introduisit auprès du Cardinal Préfet de la propagande, pour instruire celui-ci de ses dispositions relatives à la fondation d'un Séminaire africain dans la cité universitaire de Louvain, séminaire où se formeraient de futurs missionnaires pour l'État du Congo. Mgr Gautier se rendit donc à Rome et s'y entretint avec le cardinal Simeoni. Il n'est pas douteux que la conversation entre l'envoyé du Roi et le Préfet de la Propagande ne porta pas uniquement sur le projet de séminaire africain du Souverain, mais s'étendit à divers sujets connexes et, singulièrement, à tout le problème de l'organisation de l'Évangélisation au Congo. A la suite de ces échanges de vues, le Cardinal Simeoni se ralliant, en principe, aux vues du fondateur de l'État Indépendant sur l'envoi au Congo de missionnaires belges, jésuites ou frères mineurs, demanda cependant au Roi et à son émissaire quelques propositions concrètes à faire au cardinal Lavigerie au sujet d'un retrait éventuel de ses missionnaires déjà établis au Congo. Mais il semble bien que le cardinal Lavigerie, d'accord, en principe, avec le Roi sur la nationalité des missionnaires à envoyer au Congo, était encore loin d'envisager le rappel de ses missionnaires. Ce n'est qu'en 1886 que Rome trancha la question posée par le voisinage du Vicariat apostolique du Congo français et de la nouvelle préfecture apostolique qui serait érigée en Vicariat du Congo Indépendant en 1888.

20 février 1954.

J. M. Jadot.

M. B. Storme, Léopold II, *Les Missions du Congo et la fondation du Séminaire africain de Louvain*, in : *Zaire*, Vol. VI, pp. 1, 19 et suiv ; Note de Mgr Leclef, secrétaire de l'Archevêché de Malines à l'auteur de la notice.